

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles  
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants  
Mmes et MM. Les Enseignantes et enseignants  
Spécialisés et Psychologues des RASED

Inspection de l'Education Nationale  
2, place Saint-Christophe  
Château-Chinon Nivernais Morvan  
58120 CHATEAU-CHINON

## **Note de service N°4** **(À faire émarger par les enseignants)**

### **1. Formation continue : « L'enseignement explicite de la compréhension »**

La première partie de la formation départementale « Enseignement explicite de la compréhension » est achevée. J'espère que nous aurons su vous convaincre de l'importance à accorder à cette problématique.

Vous avez été destinataires de documents vous permettant d'accompagner l'expérimentation de cette pratique au sein de chacune de vos classes. Les conseillers pédagogiques sont à votre disposition pour répondre à toute interrogation. Nous nous retrouverons après les vacances de printemps pour faire le point sur cette mise en œuvre.

Pour mémoire, ces animations pédagogiques auront lieu à Château Chinon :

Cycle 1 : 21 avril 2015 – Cycle 2 : 26 mai 2015 – Cycle 3 : 14 avril 2015

### **2. Le numérique à l'école**

Le stage à l'attention des directeurs a été l'occasion de répreciser la priorité accordée au numérique à l'école.

Je vous rappelle que nous avons maintenant un site de circonscription que vous pouvez consulter au <http://iencnm.dsden58.ac-dijon.fr/>

Nous nous attacherons à le faire vivre, n'hésitez pas à nous envoyer des articles pour présenter des projets que vous menez. Ceux-ci pourront être ainsi partagés et témoigner du dynamisme de nos écoles.

Il nous manque encore quelques photos d'écoles, merci de nous les faire parvenir rapidement.

Les inscriptions sur les parcours m@gistère sont toujours ouvertes, je rappelle à chacun qu'il se doit de s'inscrire sur l'un des 12 parcours proposés.

Deux classes de la circonscription ont été choisies pour mener des « expérimentations tablettes ». Un premier projet, très bien mené à l'école maternelle de Lormes, a montré tout l'intérêt de cet outil numérique dans la construction des apprentissages. Un second projet est en cours d'élaboration à l'école primaire de Charrin dans une classe élémentaire multi niveaux.

Je vous rappelle que vous pouvez solliciter Magali Jeannin pour vous accompagner dans vos projets numériques.

### 3. Laïcité

Suite aux attentats perpétrés en janvier, et pour répondre aux besoins qui pourraient s'exprimer au sein des écoles et des établissements, un ensemble de ressources est d'ores et déjà à disposition des équipes pédagogiques et éducatives sur le site Eduscol.

<http://eduscol.education.fr/cid85297/liberte-de-conscience-liberte-d-expression-outils-pedagogiques-pour-reflechir-avec-les-eleves.htm>

Le groupe départemental de formateurs travaille aussi sur cette question et vous proposera prochainement des outils. Parmi ceux-ci, vous trouverez un guide afin de rédiger l'avenant au projet d'école pour la rentrée 2015.

Je me tiens à votre disposition, avec l'équipe de la circonscription pour vous accompagner dans cet engagement à faire vivre les valeurs de la république.

### 4. Le projet académique 2014/2017

Vous avez été destinataire du nouveau projet académique qui s'articule autour de 4 ambitions et 16 orientations.



Ce projet répond pleinement à notre préoccupation majeure rappelée par M. le recteur : « *Un nouveau projet académique est un acte fort dans la vie d'une académie. Il définit les conditions nécessaires à la réalisation de notre objectif fondamental : la réussite des élèves* ». D. Rolland

Dans notre département, nous sommes pleinement engagés dans ce travail de sécurisation des parcours. Cette année, la commission de « Personnalisation des parcours » (anciennement nommée commission de maintien) aura lieu les 20 et 21 avril 2015. Un dossier devra être constitué pour tous les élèves dont la scolarité nécessite un aménagement (maintien ou passage anticipé). Des modalités précises vous seront très prochainement transmises.

## **5. Le métier de directeur d'école**

Comme nous l'avons évoqué lors des stages directeurs, le BO spécial n°7 du 11/12/14 réactualise et précise les attributions du directeur d'école.

Vous trouverez ci-dessous le lien dédié :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/special\\_7\\_MEN/22/1/BO\\_SP7\\_MEN-11-12-2014\\_376221.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/special_7_MEN/22/1/BO_SP7_MEN-11-12-2014_376221.pdf)

J'en reprendrai les grandes lignes :

1. **Responsabilités pédagogiques** : animation, impulsion, pilotage
2. **Responsabilité relatives au fonctionnement de l'école** : admission, accueil et surveillance des élèves, présidence du conseil d'école, règlement intérieur de l'école, répartition des moyens et organisation des services, sécurité de l'école.
3. **Relations avec les parents et les partenaires de l'école** : relations avec la commune ou l'EPCI compétent, relations avec les parents d'élèves, participation à la protection de l'enfance.

*Ces missions ne peuvent se réaliser sereinement sans l'engagement de chacun au sein de son école.*

## **6. Vie de la circo**

**Depuis le 9 mars, les bureaux de la circonscription sont situés au deuxième étage du bâtiment actuel, dans les anciens locaux du CDDP.**

*Je vous souhaite une très bonne reprise et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.*

*L'Inspectrice de l'Éducation nationale,*



Frédérique Mattès